

Spécial Audit des Marchés Publics

Synthèse du Rapport de l'Exercice 2016



SOMMAIRE

Synthese du Rapport de l'Exercice 2016



Journal des Marchés Publics

BP : 725 - Niamey - Tél : (00227) 20 72 35 00

Email : armp@intnet.ne

Directeur de Publication

M. Ibrahim Allassane

Directrice de la Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction

Mme Zourkaleini Zara

M. Adamou Tahirou

M. Soumana Yacouba

M. Amadou Maman Rabiou

M. Almoctar Mahamane

Conception & Impression

La GIN : BP : 383 Niamey - Tél. : 20 73 30 91

Tirage :

200 exemplaires

Abonnement/Distribution

ARMP : Tél : 20 72 35 00



Principes Généraux du contrôle et de la régulation des Marchés Publics

**Economie et Efficacité du
processus d'acquisition**

**Libre accès à la commande
publique**

Egalité de traitement des candidats

Reconnaissance Mutuelle

Transparence des procédures



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Etat des ouvrages, équipements, fournitures ou rapports

" Marché n° :002/2016/W/PRODEC : Travaux de la restructuration du lycée technologique des métiers du bâtiment de Douthi dans la région de Dosso ;

Constats :

" Fissures sur le mur de clôture ;

" Fissures à l'intérieur du bâtiment ;

" Branchement de réseau AEP avec réseau d'évacuation dans un regard.

" Marché N°004/2016/PRODEC/W travaux de construction et restructuration du centre du métier d'art et du cuir du Niger

Constat :

" Fissures à certains endroits du bâtiment.

" Marché N°004/2016/AON/PRODEC/IDA/ Fourniture de matériel informatique et électronique au PRODEC Aucune observation. Les matériels ont été livrés et sont en utilisation.

Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

" Marché N°002/2016/W/PRODEC : Travaux de la restructuration du lycée technologique des métiers du bâtiment de Douthi dans la région de Dosso ;

" Marché N°004/2016/PRODEC/W travaux de construction et restructuration du centre du métier d'art et du cuir du Niger,

Toutes les normes techniques décrites dans les cahiers des prestations techniques relatives à la finition

des ouvrages ont été respectées à l'exception des constats techniques relevés ci-dessus.

" Marché N°004/2016/AON/PRODEC/IDA/Fourniture de matériel informatique et électronique au PRODEC Les matériels livrés sont conformes aux spécifications techniques.

Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

" Marché N°002/2016/W/PRODEC : Travaux de la restructuration du lycée technologique des métiers du bâtiment de Douthi dans la région de Dosso

" Marché N°004/2016/PRODEC/W travaux de construction et restructuration du centre du métier d'art et du cuir du Niger,

Les travaux ont été réceptionnés provisoirement dans le délai contractuel.

" Marché N°004/2016/AON/PRODEC/IDA/ Fourniture de matériel informatique et électronique au PRODEC Les fournitures ont été livrées et réceptionnées dans le délai contractuel.

Synthèse des constats et conclusion

A l'issue de l'audit physique de matérialité des marchés de travaux et de fournitures du PRODEC, il a été constaté que les marchés ont été exécutés conformément aux normes décrites dans les cahiers des prescriptions et spécifications techniques.

Les livraisons des fournitures et les réceptions des travaux ont été faites dans les délais contractuels.



REPUBLIQUE DU NIGER CABINET DU PREMIER MINISTRE Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

INTRODUCTION

Par contrat n°11/2018/MF/PCDS du 17 septembre 2018, le cabinet BEC Sarl a été mandaté pour réaliser la mission d'audit des marchés publics et des délégations de service public du Niger au titre des années 2016, 2017 et 2018.

La mission a pour objectif principal de vérifier au sein des autorités contractantes retenues, le processus de passation et d'exécution physique et financière des marchés publics et des délégations de service public conclus au titre de l'exercice budgétaire 2016, afin de mesurer le degré de respect et la conformité aux dispositions et procédures édictées par la réglementation relative aux marchés publics en République du Niger.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés par les termes de référence et le contrat de services, le cabinet a effectué les diligences ci-après :

- ✓ Transmission du calendrier de passage & prise de contact avec le projet PCDS, l'ARMP et les AC ;
- ✓ Demande et obtention de la base de données de tous les marchés passés au titre de l'année 2016 et travaux d'échantillonnage ;
- ✓ Collecte de documents nécessaires à la mission ;
- ✓ Élaboration et adaptation des fiches de contrôles ;
- ✓ Appréciation du dispositif réglementaire et institutionnel puis identification des axes d'amélioration

✓ Revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, puis identification des cas de non-conformités ;

✓ Restitutions individuelles aux Autorités Contractantes (AC) à travers la communication des mémoires ;

✓ Collecte, analyse et intégration des premières contre-observations écrites des AC ;

Elaboration et transmission du rapport de synthèse provisoire ;

Collecte et traitement des observations de l'ARMP sur le rapport provisoire ;

✓ Ateliers de validation du rapport provisoire ;

✓ Elaboration et transmission du rapport de synthèse définitif au commanditaire de la mission.

A. AUDIT DE CONFORMITE

La revue a porté sur un échantillon de **cent soixante-sept (167) marchés passés par vingt-une (21) Autorités Contractantes pour une valeur globale de quarante-six milliards neuf cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent trente-cinq mille six cent quarante-un (46.985.935.641) F CFA**. l'écart sur le volume des marchés s'explique par des marchés qui ont été doublement enregistrés et communiqués aux auditeurs pour être contrôlés.

L'échantillon communiqué et audité est réparti comme suit par Autorité Contractante :



Tableau n°1 : Répartition de l'échantillon par AC

N°	Autorités Contractantes	Echantillon retenu et contrôlé	
		Volume	Valeur
1	Assemblée Nationale	4	148 314 841
2	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA)	2	2 948 500 000
3	Ministère de la Défense Nationale (DAF/MDN)	41	5 011 360 356
4	Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)	1	205 970 498
5	DGTP/Ministère de l'Equipement	4	6 614 175 712
6	Direction Régionale de l'Equipement/Agadez	6	471 080 589
7	DRFM/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	2	2 361 000 000
8	DRFM/Ministère de l'Enseignement Primaire	1	607 250 000
9	DRFM/Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique/D/ACR	27	13 614 889 518
10	DRFM/Ministère de la Santé Publique	6	1 649 929 350
11	Garde Nationale du Niger	1	123 736 200
12	Agence Nationale de Kandagi (HCAVN)	10	3 183 179 883
13	Hôpital National de Lamordé	1	611 870 160
14	Ministère de l'Energie	4	617 818 634
15	Ministère des Enseignements Secondaires	19	3 220 347 680
16	Office National d'Edition et de Presse	4	266 699 180
17	Office des Produits Vivriers du Niger	6	1 487 500 000
18	Office de Radio et Télévision du Niger	2	48 041 788
19	Projet d'Appui au Plan de Développement Sanitaire (PAPDS)	2	174 605 565
20	Projet de Développement des Compétences et de Croissance (PRODEC)/Ministère de la Formation Professionnelle et Technique	14	3 192 673 546
21	Société Nigérienne Des produits Pétroliers	10	426 992 141
Total général		167	46 985 935 641



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Etat des ouvrages

Les travaux d'entretien routier sont relatifs au remblai latéritique sur la route Gougaram-Iferouane. Les travaux sont entièrement exécutés et réceptionnés.

Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

Tous les travaux ont été exécutés dans les normes techniques décrites dans les cahiers des prestations techniques relatives à la finition des ouvrages ont été respectées.

Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

L'ouvrage a été réceptionné dans le délai de garantie. L'ordre de service a été donné le 22 novembre 2016 et la réception a été faite le 13 décembre 2016.

Synthèses des constats et conclusion

A l'issue de l'audit physique des travaux de la direction ré-

gionale de l'équipement, il a été noté que les travaux sont exécutés à 100%. Les travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions techniques contenues dans le cahier des charges et définitivement et réceptionnés dans le délai de garantie.

Matérialité des dépenses effectuées
Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux et fournitures sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés et de fournitures effectivement livrées. Le récapitulatif des travaux réalisés et des fournitures livrées estimés sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant du marché	Partie exécutée	Prestations complémentaires	Prestations additionnelles	fournitures Total
1	Travaux de restructuration du lycée technologique des métiers de batiments de doucthi	927 803 803	927 803 803			927 803 803
2	Travaux de construction et restructuration du centre des métiers et d'art du cuir du Niger	821 636 183	821 636 183			821 636 183
3	Fourniture de materiel informatique et électronique	131 329 590	131 329 590			131 329 590
4	Fourniture de materiel informatique et électronique	21 291 480	21 291 480			21 291 480
	TOTAL HT	927 803 803	1 902 061 056			1 902 061 056



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

tallations des équipements de surveillance au profit de la DGPN

Aucune réception n'a été faite à la date de notre audit.

" Marché ED/376/16/ MF/DGCMP/EF : Fournitures des matériels de maintien de l'ordre et de tenue, destinés au FDS

" Marché ED/377/16/ MF/DGCMP/EF : Fournitures d'habillement au profit de la direction générale de la police nationale

Les fournitures ont été livrées et réceptionnées dans le délai contractuel.

Synthèse des constats et conclusion

A l'issue de l'audit physique de matérialité des marchés de travaux et de fournitures du MISPD, il a été constaté que les marchés ont été exécutés conformément aux normes décrites dans les cahiers des pres-

criptions et spécifications techniques.

Cependant, le marché relatif à la fourniture et installation des équipements de vidéos surveillances est en cours. Il en est de même des bâtiments devant recevoir les installations qui sont en pleine construction.

Matérialités des dépenses effectuées

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés pour les travaux d'ouvrages et d'assainissement (remblai d'ouvrage) sur l'axe : Gougaram-Iferouane RN1002 PK190 RTA PK0+000 AU PK82+000.

Le récapitulatif des travaux réalisés estimés sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant du marché	Partie exécutée	Prestations complémentaires	Prestations additionnelles	fournitures Total
1	Travaux d'entretien du réseau routier	49 835 000	49 835 000			49 835 000
	TOTAL HT	49 835 000	49 835 000			49 835 000



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

La méthodologie utilisée pour l'audit de conformité des procédures a consisté à analyser l'ensemble des pièces mises à la disposition du cabinet par l'ARMP et les autorités contractantes et relatives aux différentes étapes de passation et d'exécution des marchés retenus.

Cette méthodologie est articulée en trois (03) étapes à savoir :

" la vérification de l'archivage et du caractère probant des pièces ;

" la revue de conformité des procédures de passation des marchés publics, le respect des délais et des plaintes formulées par les soumissionnaires, le cas échéant ;

" la revue de l'exécution physique et financière des contrats. Ces trois (03) étapes correspondent aux points de vérification assurés par l'élaboration des différentes fiches de vérification et de conformité (annexe 2).

Le niveau moyen de la tenue effective de l'archivage pour les vingt-un (21) autorités contractantes (AC) est raisonnable (90%) et témoigne d'efforts supplémentaires d'amélioration de l'archivage des dossiers de passation des marchés publics.

En ce qui concerne les délais de passation des marchés publics, l'audit a révélé en moyenne 97 jours comme délais moyens de passation des marchés publics des vingt-un (21) AC auditées.

A l'issue de la revue de conformité des procédures de passation des marchés passés par les différentes Autorités Contractantes retenues, il a été noté un certain nombre d'améliorations concourant à l'intégrité et à la transparence au niveau du système de passation des marchés. Il s'agit de :

- l'élaboration systématique par toutes les autorités contractantes du PPPM et sa publication ;
- l'obtention de l'avis de conformité de la DGCMP/EF sur les dossiers d'appels d'offres ;
- la publication des avis d'appel d'offres ;
- l'existence d'une réglementation encadrant les prix d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
- le respect des délais en matière de publication et de réception des offres ;
- le respect des quorums par les différentes commissions lors des séances d'ouverture, d'évaluation et de négociation ;
- la signature des attestations d'engagement des membres des commissions.

En revanche, il en ressort également des insuffisances ou

non-conformités auxquelles les acteurs nationaux de contrôle de régularité et de régulation des marchés publics doivent s'atteler pour améliorer la fluidité et la performance des procédures de passation au sein des autorités contractantes.

En effet, après analyse des textes régissant les marchés publics en République du Niger, il a été constaté la prise de nouveaux textes qui encadrent les procédures de passation des marchés. Il s'agit du :

- Décret N°2016 - 641 /PRN/PM du 1er décembre 2016 portant Code des Marchés Publics et Des délégations de services publics abrogeant le Décret n° 2013-569/PRN/PM du 20 décembre 2013, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

- Décret N°2016 - 642 /PRN/PM du 1er décembre 2016 fixant les Minima et Maxima de Dossiers d'Appel d'Offres et le Taux de la Redevance de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public abrogeant le Décret n° 2007-004/PRN/PM du 17 janvier 2007 portant actualisation des prix minima et maxima des dossiers d'appel d'offres et du taux des frais forfaitaires d'adjudication des marchés publics.

Ces améliorations ont porté essentiellement sur :

- la détermination des missions et de l'organisation de la Direction générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers ainsi que les Attributions des Contrôleurs des Marchés Publics et des Engagements Financiers ;
- l'introduction de la notion de sollicitation de prix regroupant la Demande de renseignement de prix et la demande de cotation pour les marchés en dessous du seuil de passation;
- l'utilisation de nouvelles procédures pour la passation des marchés en dessous du seuil de passation;
- la mise en place de commission d'ouverture et d'évaluation pour les marchés en dessous du seuil de passation et d'un jury pour les appels d'offres avec concours;
- l'existence d'une réglementation encadrant les prix d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
- la détermination des fautes et sanctions applicables ;
- le renseignement sur les différents délais de passation des marchés publics et des délégations de service public;
- la précision sur les personnes habilitées pour la signature et l'approbation des marchés publics et des délégations de service public.



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Par ailleurs, au vu des recommandations des audits antérieurs et des pratiques observées, il apparaît que certaines recommandations seront reconduites et méritent que les acteurs nationaux de contrôle de la régularité des procédures de passation des marchés publics mènent des réflexions pour leur mise en œuvre à travers soit une dissémination, soit une internalisation dans le dispositif réglementaire en vigueur. Il s'agit de :

1. L'utilité des séances de renforcement de capacités, de recyclage et de formations pratiques pour l'amélioration de l'efficacité des organes de passation de marchés au sein des AC ;
2. L'utilisation abusive des procédures dérogatoires (appréciation erronée des motifs faisant recours aux procédures dérogatoires ;
3. Le choix des procédures de passation adéquates en fonction des seuils de passation;
4. Le défaut de publication du procès-verbal d'ouverture des plis (article 87 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) et du procès-verbal d'attribution provisoire (article 95 du décret 2013-569 du 20 décembre

2013 portant CMPDSP);

5. Le défaut de la preuve d'accusé de réception des soumissionnaires non retenus dans certains cas (article 96 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP);

6. L'approbation des contrats bien après l'expiration des délais de validité des offres ;

7. L'omission des dates de signature et d'approbation sur certains contrats.

Au terme de la revue de conformité des procédures de passation des marchés, l'auditeur, pour chaque marché attribué, est à même de communiquer les opinions suivantes :

- " La procédure d'attribution du marché est régulière " ;
- " La procédure d'attribution du marché est régulière sous réserve de non-conformités " ;
- " La procédure d'attribution du marché est irrégulière " ;
- " Le marché est nul " ;
- " Impossibilité d'exprimer une opinion ".

En définitive, la revue de conformité des procédures de passation des marchés communiqués, appelle les conclusions ci-après sur l'ensemble des AC auditées :

Tableau n°2 : Récapitulatif des opinions

N° d'ordre	Opinion	Pourcentage
Opinions favorables		64,07%
1	Procédures régulières	29,34%
2	Procédures régulières sous réserve de non-conformités	34,73%
Opinions défavorables		35,93%
3	Procédures irrégulières	23,35%
4	Marché nul	8,38%
5	Impossibilité d'exprimer une opinion	4,19%
TOTAL		100%



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant du marché	Partie exécutée	Prestations complémentaires	Prestations additionnelles	fournitures Total
1	Fourniture et installation équipement au profit de la DGPN	5 527 995 400	5 527 995 400			5 527 995 400
2	Fourniture des matériels de maintien de l'ordre et de tenue destinés au FDS	427 497 770	427 497 770			427 497 770
3	Fourniture d'habillement au profit de la DGPN	97 500 000	97 500 000			97 500 000
TOTAL HT		5 527 995 400	6 052 993 170			6 052 993 170

Etat des ouvrages/fournitures & services

" Marché 043/16/MF/DGCMP/EF : Fournitures et installations des équipements de surveillance au profit de la DGPN

Seul le marché de fourniture et installations des équipements au profit de la DGPN a été visité, il n'a pas été possible pour l'auditeur de prendre, des photos en raison de la nature des marchés (secret défense).

Le consultant a pu visiter les bâtiments en cours de construction et devant faire l'objet d'installation des équipements au niveau de la DGPN et du Ministère de l'intérieur.

Constat :

La livraison des fournitures ainsi que la construction des bâtiments sont en cours. Aucune réception n'a été faite à la date de la mission.

" Marché ED/376/16/ MF/DGCMP/EF : Fournitures des matériels de maintien de l'ordre et de tenue, destinés au FDS

L'audit note que les fournitures ont été réceptionnées.

" Marché ED/377/16/ MF/DGCMP/EF : Fournitures

d'habillement au profit de la direction générale de la police nationale

L'audit note que les fournitures ont été réceptionnées. Conformité des ouvrages par rapport aux normes techniques

" Marché 043/16/MF/DGCMP/EF : Fournitures et installations des équipements de surveillance au profit de la DGPN

Les équipements déjà livrés sont conformes aux spécifications techniques.

" Marché ED/376/16/ MF/DGCMP/EF : Fournitures des matériels de maintien de l'ordre et de tenue, destinés au FDS

" Marché ED/377/16/ MF/DGCMP/EF : Fournitures d'habillement au profit de la direction générale de la police nationale

Les matériels livrés sont conformes aux spécifications techniques.

Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

" Marché 043/16/MF/DGCMP/EF : Fournitures et ins-



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

tion de l'auditeur pour lui permettre d'apprécier le respect du délai de garantie.

Marché : 233/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction d'un mur de clôture de 3992 mètres linéaires, d'un bloc de bureau pour commandant du centre, de deux (02) blocs de logements pour stagiaires, la construction d'un magasin d'armes et celle d'un magasin fourrier au centre d'instruction

L'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 02 janvier 2017 et la réception provisoire a été prononcée le 27 avril 2018. Il a été relevé un retard de plus de 11 mois. Par conséquent, les ouvrages ne peuvent pas être réceptionnés dans le délai de garantie.

Marché : 187/16/MF/DGCMP/EF TRAVAUX EN INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGADEZ SOKNI (Volet Infrastructures militaires) :

Les travaux sont à l'arrêt. Impossible d'apprécier la réception dans le délai de garantie.

Marché : 246/16/MF/DGCMP/EF Acquisition d'effets d'habillement pour le défile du 18 décembre 2016 dans le cadre du programme Agadez sokni au profit des forces de défense et de sécurité du Niger

Marché : 295/16/MF/DGCMP/EF ACQUISITION DE GALONS AU PROFIT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Marché : 002/MDN/DMP/DSP/2017/ couverture en assurance de l'avion BOEING 737-700BBJ1 au profit des FAN

Marché : 331/16/MF/DGCMP/EF Travaux de construction d'infrastructures et de réhabilitation au profit de la base aérienne 101

L'auditeur n'a pas d'observation particulière à formuler à part l'indisponibilité des PV de réception pour certains marchés.

Synthèse des constats et conclusion

A l'issue de l'audit physique des travaux du Ministère de la défense Nationale sur les neuf (09) marchés audités, l'auditeur a fait les constats ci-après :

De façon générale

- la non communication des pièces techniques devant permettre d'apprécier la qualité de mise œuvre des travaux et surtout le respect du délai contractuelle et de garantie ;

- les malfaçons observées et listées ci-dessus ;

- le défaut de paiement des décomptes.

Par ailleurs, les travaux ont été exécutés conformément aux plans d'exécutions et aux normes décrites dans les cahiers des prescriptions techniques. Néanmoins nous avons constaté beaucoup de malfaçons au niveau de certains marchés comme relevé ci-dessus. Il faut également noter le non-respect du délai contractuel par certaines entreprises.

Matérialité des dépenses effectuées

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux et fournitures sont relatives à la quantité de travaux effectivement réalisés et de fournitures effectivement livrées.

Le récapitulatif des travaux réalisés et des fournitures livrées estimés sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-dessous :



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Les non-conformités ou situations justifiant les différents types d'opinions/conclusions sont les suivantes :

NON-CONFORMITES SANS IMPACT SIGNIFICATIF SUR LA REGULARITE DES PROCEDURES

Il s'agit de :

" Défaut de publication du procès-verbal d'ouverture des plis (article 87 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) et du procès-verbal d'attribution provisoire (article 95 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) ;

" Défaut de preuve de transmission de l'information aux soumissionnaires non retenus (article 96 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) ;

" Défaut de preuve de notification (article 100 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) et de publication de l'attribution définitive des marchés (article 101 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) ;

" Défaut de précision de la date de signature du marché ;

" Défaut de précision de la date d'approbation du marché ;

" Défaut d'enregistrement du marché ;

" Défaut de preuve de communication du marché en Conseil des Ministres (montant du marché supérieur à 500.000.000 F CFA) conformément à l'article 13 de l'arrêté n°0037/CAB/PM/ARMP du 21 janvier 2014 ;

" Défaut de désignation des suppléants dans la décision de nomination des membres de la commission ad hoc d'ouverture des plis et d'évaluation des offres (article 08 de l'arrêté n°145/CAB/PM/ARMP du 29 juin 2012 portant Création, Attributions, Compositions-Type et Fonctionnement de la Commission ad hoc d'ouverture des plis et d'évaluation des offres des marchés publics et des délégations de service public de l'Etat).

NON-CONFORMITES JUSTIFIANT L'IRREGULARITE DES PROCEDURES

Les non-conformités justifiant l'irrégularité des procédures sont présentées comme suit :

" Motifs non pertinents évoqués pour justifier le recours à certaines procédures dérogatoires (AOR, ED) ;

" Choix de procédures de passation non pertinents ;

" Invitation des candidats à soumettre des propositions avant l'obtention des ANO pour les procédures dérogatoires ;

" Défaut de l'Avis de Non Objection de la DGCMP/EF sur le PV d'attribution provisoire des marchés (article 95 du CMPDSP) ;

" Signature de marché hors délai de validité des offres sans qu'aucune demande formelle de prolongation de délais ne soit adressée aux soumissionnaires ;

" Défaut de l'avis de non objection de la DGCMP/EF sur le rapport d'analyse et de négociation.

NON-CONFORMITES JUSTIFIANT LA NULLITE DES MARCHES OU AVENANTS

Les non-conformités justifiant la nullité des marchés sont présentées comme suit :

" Défaut d'approbation de marchés par la personne habilitée ou son représentant dûment mandaté conformément aux articles 36 et 37 du décret 2013-570/PRN/PM du 20 décembre 2013 portant modalités particulières de passation des marchés travaux, d'équipements, de fournitures et de services concernant les besoins de défense et de sécurité nationales ;

" Défaut d'approbation de marchés par la personne habilitée conformément à l'arrêté n° 0077 /CAB/PM/ARMP du 24 Mars 2014 portant modalités de signature et d'approbation des marchés publics et des délégations de service public. Ces conclusions se présentent comme suit par AC de manière synthétique :



Tableau n° 3 : Détail des opinions formulées par AC

N° d'ordre	AC	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions				
				REG	RSR	IRR	NUL	IMP
1	Assemblée Nationale	SolPrix	4	Rapport de carence (Non Applicable)				
Total 1			4	0	0	0	0	0
2	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA)	AOO	1	0	0	1	0	0
		ED	1	1	0	0	0	0
Total 2			2	1	0	1	0	0
3	Ministère de la Défense Nationale (DAF/MDN)	AOO	3	0	3	0	0	0
		ED	17	17	0	0	0	
		SolPrix	21	21	0	0	0	
Total 3			41	38	3	0	0	
4	Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)	ED	1	0	0	1	0	0
Total 4			1	0	0	1	0	0
5	DGTP/Ministère de l'Equipement	AOR	1	0	1	0	0	0
		ED	3	0	3	0	0	
Total 5			4	0	4	0	0	
6	Direction Régionale de l'Equipement/Agadez	AOO	1	0	0	0	0	1
		SolPrix	5	0	0	4	0	1
Total 6			6	0	0	4	0	2
7	DRFM/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	ED	2	2	0	0	0	0
Total 7			2	2	0	0	0	0
8	DRFM/Ministère de l'Education Nationale Primaire	AOO	1	0	1	0	0	0
Total 8			1	0	1	0	0	0
9	DRFM/Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique/D/ACR	ED	27	0	18	5	3	1
Total 9			27	0	18	5	3	1
10	DRFM/Ministère de la Santé Publique	ED	6	0	5	1	0	0
Total 10			6	0	5	1	0	0
11	Garde Nationale du Niger	ED	1	1	0	0	0	0
Total 11			1	1	0	0	0	0

Légende

REG: Procédure régulière **RSR:** Procédure régulière sous réserve de non-conformités **IRR:** Procédure irrégulière
NUL: Marché nul **IMP:** Impossibilité d'exprimer une opinion



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

tains marchés.

Conformité des ouvrages/fournitures & services par rapport aux normes techniques

Marché : n 301/MF/DGCMP/EF travaux de réhabilitation de bâtiment en logement des cadres sous-officiers étrangers au profit du Prytanée militaire

Toutes les normes techniques décrites dans les cahiers des prestations techniques relatives à la finition des ouvrages ont été respectées à part les constats techniques relevés.

Marché : n 288/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction du mur de clôture de 1000 m de Dosso

Toutes les normes techniques décrites dans les cahiers des prestations techniques relatives à la finition des ouvrages ont été respectées à part les constats techniques relevés.

Marché : 290/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction de finition du poste de commandement du groupement national des sapeurs-pompiers (PC/GNSP)

Toutes les normes techniques décrites dans les cahiers des prestations techniques relatives à la finition des ouvrages ont été respectées à part les constats techniques relevés.

Marché : 233/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction d'un mur de clôture de 3992 mètres linéaires, d'un bloc de bureau pour commandant du centre, de deux (02) blocs de logements pour stagiaires, la construction d'un magasin d'armes et celle d'un magasin fourrier au centre d'instruction

Pour les travaux déjà réalisés, toutes les normes techniques décrites dans les cahiers des prestations techniques relatives à la finition des ouvrages ont été respectées à part les constats techniques relevés.

Marché : 246/16/MF/DGCMP/EF Acquisition d'effets d'habillement pour le défile du 18 décembre 2016 dans le cadre du programme Agadez sokni au profit des forces de défense et de sécurité du Niger

Marché : 295/16/MF/DGCMP/EF ACQUISITION DE GALONS AU PROFIT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Marché : 002/MDN/DMP/DSP/2017/ couverture en assurance de l'avion BOEING 737-700BBJ1 au profit des FAN

Marché : 331/16/MF/DGCMP/EF Travaux de construction d'infrastructures et de réhabilitation au profit de la base aérienne 101

L'auditeur n'a pas d'observation particulière à formuler à part l'indisponibilité des PV de réception pour certains marchés.

Conformité de réception des ouvrages dans le délai de garantie

Marché : n 301/MF/DGCMP/EF travaux de réhabilitation de bâtiment en logement des cadres sous-officiers étrangers au profit du Prytanée militaire

Aucun document de réception n'a été mis à la disposition du consultant pour lui permettre d'apprécier le respect du délai de garantie.

Marché : n 288/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction du mur de clôture de 1000 m de Dosso

Aucun document de réception n'a été mis à la disposition du consultant disposition pour lui permettre d'apprécier le respect du délai de garantie.

Marché : 290/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction de finition du poste de commandement du groupement national des sapeurs-pompiers (PC/GNSP)

Aucun document de réception n'a été mis à la disposition



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Etat des ouvrages/fournitures & services

Marché : n° 301/MF/DGCMP/EF travaux de réhabilitation de bâtiment en logement des cadres sous-officiers étrangers au profit du Prytanée militaire

Les ouvrages sont terminés et réceptionnés. Cependant, il a été relevé qu'au niveau du deuxième bâtiment l'enduit ciment a été mal dressé (non utilisation d'une règle métallique par le maçon).

Marché : 290/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction de finition du poste de commandement du groupement national des sapeurs-pompiers (PC/GNSP)

Les ouvrages sont achevés et réceptionnés. Le consultant a fait le constat ci-après :

Constat :

" Apparition des fissures sur le bloc.

Marché : 233/16/MF/DGCMP/EF travaux de construction d'un mur de clôture de 3992 mètres linéaires, d'un bloc de bureau pour commandant du centre, de deux (02) blocs de logements pour stagiaires, la construction d'un magasin d'armes et celle d'un magasin fourrier au centre d'instruction

Les ouvrages sont inachevés et non réceptionnés à la date de l'audit. L'auditeur a fait les constats ci-après :

Constats :

" travaux de finition du mur de clôture sont en cours (la tyrolienne et le raccordement) ;

" travaux de portique à l'entrée sont en cours de finition ;

" place d'armes en cours de finition;

" Bloc magasin d'armes : reprise du portail d'entrée ;

" Logement des stagiaires en cours d'exploitation : raccordement et peinture intérieure en cours ;

" magasin fourrier : remplacement des carreaux en cours ;

" Remplacement de puisard en cours de finition ;

" bloc bureau du commandant est en cours d'exploitation ;

" Problèmes d'étanchéité au logement des stagiaires ;

" Fissures et carreaux cassés au magasin fourrier ;

" Puisard mal dimensionné (plus de 1000 usagers sur un puisard de 50 usagers réalisé. Toutefois, un autre de 200 usagers est en cours de réalisation).

Marché : 187/16/MF/DGCMP/EF TRAVAUX EN INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGADEZ SOKNI (Volet Infrastructures militaires) :

Les travaux sont à l'arrêt et sont à l'étape d'élévation. A cela s'ajoute les différentes malfaçons constatées.

Constats :

" De grandes fissures sur tous les blocs ;

" Fissures sur la forme d'aire ;

" Manque des enduits au niveau de soubassement ;

" Raccordements mal fait.

Marché : 246/16/MF/DGCMP/EF Acquisition d'effets d'habillement pour le défile du 18 décembre 2016 dans le cadre du programme Agadez sokni au profit des forces de défense et de sécurité du Niger

Marché : 295/16/MF/DGCMP/EF ACQUISITION DE GALONS AU PROFIT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Marché : 002/MDN/DMP/DSP/2017/ couverture en assurance de l'avion BOEING 737-700BBJ1 au profit des FAN

Marché : 331/16/MF/DGCMP/EF Travaux de construction d'infrastructures et de réhabilitation au profit de la base aérienne 101

L'auditeur n'a pas d'observation particulière à formuler à part l'indisponibilité des PV de réception pour cer-



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET DILIGENCES MISES EN ŒUVRE

i. Rappel du contexte de la mission

Le Gouvernement du Niger pour garantir la transparence, l'équité et l'efficacité de son système des marchés publics a procédé à d'importantes réformes avec l'appui de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des autres partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD).

Parmi les extrants de ces réformes, nous avons notamment la mise en place d'une Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dont l'une des missions principales est le contrôle à posteriori des procédures des marchés publics et des délégations de service public.

Entité indépendante, l'ARMP du Niger joue un rôle de régulateur du système des marchés publics nigériens. A cet effet, l'article 08 de la Loi 2011-37 du 28 octobre 2011 portant principes généraux, contrôle et régulation des Marchés Publics et des Délégations de service public lui confère un certain nombre de prérogatives parmi lesquelles se trouvent la réalisation à la fin de chaque gestion budgétaire, d'un audit indépendant en vue de contrôler et de suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des délégations de service public.

C'est dans ce contexte que le cabinet BEC Sarl a été retenu au terme d'une procédure d'appel d'offres pour réaliser l'audit des marchés publics et des délégations de services publics du Niger au titre des années 2016, 2017 et 2018.

ii. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est d'effectuer un audit de conformité, technique, financier et de performance des marchés de travaux, de fournitures et services, de prestations intellectuelles et des délégations de service public passés par les autorités contractantes au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2016. En effet, il s'agit pour le cabinet de dégager un jugement sur la préparation, la gestion et

la qualité des prestations du marché et de la délégation à auditer. Ce jugement sera rendu par référence aux directives communautaires applicables, aux dispositions du Code des Marchés Publics et des Délégations de service public et de ses textes d'application, aux documents et aux standards internationaux.

iii. Diligences mises en œuvre

L'audit a été réalisé en conformité avec les Termes de Références. En exécution du mandat du cabinet et pour atteindre les objectifs fixés, les diligences ci-après ont été mises en œuvre :

EN AMONT A LA PHASE DE TERRAIN

" Préparation et planification de la mission ;

" Demande et collecte des informations relatives à la population mère des marchés à auditer ;

" Echantillonnage ;

" Elaboration des fiches de vérification de conformité et de matérialité.

AU COURS DE LA PHASE DE TERRAIN

" Collecte des informations financières, organisationnelles et techniques ;

" Travaux de vérification de conformité et de matérialité sur le terrain ;

" Transmission des notes de synthèse & collecte, analyse et prise en compte des contre-observations des AC sur lesdites notes de synthèse.

APRES LA PHASE DE TERRAIN

" Transmission des notes de synthèse prenant en compte les premières contre-observations des AC ;

" Revue qualité des conclusions ;

" Rapport synthèse provisoire ;

" Atelier de validation du rapport provisoire ;

" Rapport synthèse définitif.

II. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON D'AUDIT PAR AUTORITE CONTRACTANTE (VOIR RAPPORT D'ECHANTILLONNAGE)

i. EXHAUSTIVITE DE LA POPULATION INITIALE

1. Présentation par autorités contractantes

La répartition de la population mère par Autorités Contractantes (en volume et en valeur) se présente comme suit :



Tableau n°4 : Répartition de la population mère par Autorités Contractantes auditées

N°	Autorités Contractantes	Volume	Valeur
1	CA	7	6 347 554 050
2	CCIAN	4	301 400 440
3	Commune Urbaine	3	79 884 837
4	Commune Urbaine de Tillabéri	2	80 014 100
5	Communes	27	866 859 600
6	Conseil Régional	5	143 976 942
7	CROU Tahoua	9	780 789 787
8	DAAP	5	162 942 651
9	DAF/MDN	65	5 944 034 328
10	DGD/MEF	17	324 691 004
11	DGER	17	4 593 659 759
12	DGPN	7	371 157 729
13	DGTP/ME	10	7 351 655 637
14	Direction Régionale de Génie Rural	1	106 570 055
15	Direction Régionale de l'Environnement	4	1 044 111 240
16	DR Equipement	12	536 511 372
17	DR hydraulique	9	438 387 576
18	DR/PF/PE	5	157 870 217
19	DRA	5	277 998 046
20	DREq	9	786 338 369
21	DREq/TI	6	953 798 959
22	DRFM	2	55 638 450
23	DRFM/MCI/N	4	92 314 901
24	DRFM/ME/IA	3	2 404 970 000
25	DRFM/MEN	30	4 884 133 053
26	DRFM/MISP/D	36	15 519 598 532
27	DRFM/MSP	10	1 998 200 079
28	DRH	2	154 566 125
29	GNN	22	782 840 468
30	Gouvernorat	26	627 714 844
31	Gouvernorat de Maradi	27	1 684 333 172
32	HCN3	11	3 188 250 683
33	HNL	2	843 700 004
34	MEP	4	617 818 634
35	MES	20	3 298 347 680
36	ONEP	7	315 936 680
37	ONPPC	1	928 430 575
38	OPVN	14	2 661 250 000
39	ORTN	2	48 041 788
40	PAPDS	20	5 210 467 049
41	PDIPC	14	453 444 602
42	PRODEC	21	3 341 455 590
43	SE ARMP	11	341 434 637
44	SONIDEP	36	1 336 727 018
45	UAZ	2	52 019 980
46	Université de Dosso	1	61 638 609
47	UZ	18	1 301 153 468
48	Ville de Niamey	58	1 208 773 931
49	Marchés sans nom des AC dans le fichier	8	380 269 255
Total général		641	85 443 676 505



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

II. RESULTATS DE L'AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES MARCHES PAR AUTORITE CONTRACTANTE

Matérialités des dépenses effectuées

Les dépenses effectuées dans le cadre des travaux et fournitures sont relatives à la quantité de travaux effec-

tivement réalisés et de fournitures effectivement livrées.

Le récapitulatif des travaux réalisés et des fournitures livrées estimés sur la base de la visite du terrain, de l'examen des dossiers d'exécution et des informations recueillies dans les rapports de suivi est consigné dans le tableau ci-dessous

N° d'ordre	Désignation du marché	Montant du marché	Partie exécutée du marché	Travaux complémentaires	Travaux confortatifs	Travaux Total exécutés
1	Travaux en infrastructures militaires Agadez 18 /09	122 412 682	-	-	-	-
2	Travaux en infrastructures militaires Agadez 18 /09	258 706 000	140 592 497	-	-	140 592 497
3	Acquisition d'effets d'habillement pour le défilé dans le cadre du programme Agadez SOKNI au profit des forces armées	260 721 281	260 721 281	-	-	260 721 281
4	Travaux de construction de mur de clôture extension CAMP 72° BIA DES FAN DE SDOSSO	113 050 762	98 491 112			98 491 112
5	Travaux de construction de finition du poste de commandement du groupement national des sapeurs pompiers	104 483 000	104 483 000			104 483 000
6	Travaux de construction d'infrastructures et de rehabilitation au profit de la base aerienne	31 119 095	31 119 095			31 119 095
7	Acquisition de galons au profit de la gendarmerie nationale	62 707 050	62 707 050			62 707 050
8	Travaux de habilitation de batiments en logement cadres officiers etrangers au profit du prytanee militaire de Niamey	32 935 471	32 935 471			32 935 471
9	Travaux de construction au profit de camp des FAN savon gari ZINDER	682 549 976	682 549 976	120 230 691		802 780 667
TOTAL HT		1 668 685 317	731 049 506	-	-	731 049 506



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

l'exécution physique ou technique des marchés publics passés par les autorités contractantes au titre de l'exercice 2016 ; qu'ils soient de travaux, fournitures, de services, et de prestations intellectuelles (en excluant les contrats non éligibles au contrôle physique), en vue de s'assurer de la conformité technique et la qualité des prestations réalisées par rapport aux normes techniques.

ii. Objectifs spécifiques

Il s'agit pour les consultants d'apprécier la conformité de la livraison et de la réception des biens, équipements, fournitures et des travaux avec les Procès-Verbaux (PV) de réception provisoire ou définitive ; et surtout le caractère probant des rapports de contrôle des bureaux d'étude par rapport aux constatations physiques faites sur site. De façon détaillée, la mission comprend les objectifs spécifiques suivants :

" vérifier la conformité des fournitures ou la conformité physique des travaux réalisés par rapport aux normes techniques d'une part et d'autre part en référence aux prescriptions techniques des contrats et aux procès-verbaux de réception ;

" s'assurer de la qualité, de la véracité et de la sincérité des documents de contrôle par rapport aux

constatations physiques faites sur le terrain ;

" apprécier l'état de fonctionnement des ouvrages ;

" vérifier la cohérence des quantités et des prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché pour les travaux ;

" vérifier la cohérence entre les quantités ou spécifications commandées et ceux livrés pour les fournitures.

La mission d'audit de l'exécution physique a concerné dix-sept (17) marchés publics de quatre (04) autorités contractantes au titre de la gestion budgétaire 2016.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés par les Termes De Référence et le contrat de services, le cabinet a adopté la méthodologie ci-après :

" la phase de préparation ;

" l'échantillonnage ;

" la visite de sites ;

" la rédaction du rapport.

Il est observé que l'échantillon validé représente 10% en volume (soit dix-sept marchés) de l'échantillon retenu pour l'audit de conformité des procédures de passation des marchés (cent soixante-dix marchés).

Ces dix-sept (17) marchés retenus sont répartis entre quatre (04) autorités contractantes détaillées dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Autorités Contractantes	Valeur	Volume
1	Ministère de la Défense Nationale	1 668 685 317	9
2	Direction Régionale de l'Equipement d'Agadez	49 835 000	1
3	Ministère de l'Intérieur de Sécurité Publique et de la Décentralisation	6 052 993 117	3
4	PRODEC	1 902 061 066	4
Total général		9 673 574 500	17



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Commentaire :

La population primaire est répartie entre 48 Autorités Contractantes clairement identifiées. Il a été relevé huit (08) marchés pour une valeur totale de 380.269.255 F CFA pour lesquels aucune précision n'a été donnée sur les dénominations des AC concernées.

Il faut noter qu'en valeur, c'est le MISP/D/ARC qui a initié plus de marchés au cours de l'exercice 2016 (18,16%).

En volume, c'est le MDN qui a initié le plus grand nombre de marchés (10,14%).

2. Présentation par type de marchés (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles)

La répartition de la population mère traitée par type de marché (en volume et en valeur) se présente comme suit :

Tableau n°5: Répartition de la population mère par type de marchés

Type de marché	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
Fournitures	30 302 036 209	64,49%	116	69,46%
PI	2 663 211 137	5,67%	11	6,59%
Services	196 074 565	0,42%	4	2,40%
Travaux	13 824 613 730	29,42%	36	21,56%
Total général	46 985 935 641	100,00%	167	100,00%

Commentaire :

Dans la population primaire, les marchés de fournitures sont les types de marché les plus représentés (58,23% en valeur et 49,61% en volume). Par contre, les marchés de services sont les moins représentés.

3. Présentation par mode de passation des marchés

La répartition de la population mère par mode de passation (en volume et en valeur) se présente comme suit :



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Tableau n°6 : Répartition de la population mère par mode de passation de marchés

Mode de passation	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
Appel d'Offres ouvert (International, national, local)	10 976 740 955	23,36%	41	24,55%
Appel d'Offres Restreint	215 891 515	0,46%	2	1,20%
Consultation des Fournisseurs	2 615 331 420	5,57%	10	5,99%
Contrat (achat sur simple facture)	1 237 731 233	2,63%	32	19,16%
Marché négocié par Entente Directe	31 940 240 518	67,98%	82	49,10%
Total général	46 985 935 641	100,00%	167	100,00%

Commentaire :

Dans la population mère, il a été observé que tous les modes de passations ont été employés au cours de la période sous revue. La procédure d'appel d'offres ouvert est la plus usitée en termes de valeur (50,10% et de volume 44,31%).

Le recours à l'entente directe aussi est important (37,38% en valeur et 12,79% en volume).

ii. CRITERES D'ECHANTILLONNAGE

Conformément aux TDR (pages 3, 4 et 11) l'échantillon constitué doit représenter au minimum :

- 30% de la valeur des marchés d'une valeur de 5 milliards de F CFA et plus ;
- 20% de la valeur des marchés d'une valeur de 1 milliard à 5 milliards ;
- 15% de la valeur des marchés d'une valeur de moins d'un (01) milliard.

Aussi, les échantillons doivent être constitués en tenant compte des tranches des marchés ci-après :

- Marchés dont les montants sont compris entre 10 et 50 Millions ;
- Marchés dont les montants sont compris entre 50 et 100 Millions ;

- Marchés dont les montants sont compris entre 100 et 300 Millions ;

- Marchés dont les montants sont compris entre 300 et 500 Millions ;

- Marchés dont les montants sont supérieurs à 500 Millions ;

- Tous les marchés négociés par entente directe à l'exception des marchés passés dans le cadre de la défense et de la sécurité ;

- Tous les marchés ayant fait l'objet de recours devant le CRD.

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats conclus au titre des années 2016 et 2017, le cabinet a, à partir de la population initiale obtenue :

- extrait l'ensemble des marchés négociés par entente directe au cours des exercices budgétaires 2016 et 2017 à l'exception de ceux passés dans le cadre de la défense et de la sécurité ;
- extrait l'ensemble des marchés ayant fait l'objet de recours devant le CRD ;
- classé ou réparti les marchés publics en fonction des



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

" Respecter les dispositions de l'article 101 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP en matière de publication de l'attribution définitive des marchés ;

" Veiller au respect des délais des différentes étapes de la procédure de passation ;

" S'assurer que les marchés signés sont datés ;

" Obtenir les différents Avis de Non Objection de l'organe de contrôle a priori (DGCMPEF) ;

" Veiller à la signature des marchés dans le délai de validité des offres. A défaut proroger formellement (par écrit) ledit délai avant toute signature ;

" Communiquer obligatoirement en Conseil des Ministres pour les marchés dont le montant est supérieur à 500.000.000 FCFA conformément à l'article 13 de l'arrêté n°0037/CAB/PM/ARMP du 21 janvier 2014 ;

" S'assurer que les marchés passés sont signés par toutes les personnes habilitées ;

" Veiller à la pertinence des modes de passation utilisés ;

" Respecter les dispositions de l'article 178 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP en procédant à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'ensemble des marchés publics passés au titre de l'année précédente.

. A l'endroit de l'ARMP :

" Initier annuellement des ateliers de réflexion sur le système national de passation des marchés publics et des délégations de service public afin de permettre aux différents acteurs (organe de contrôle a priori, autorités contractantes, organe de régulation, etc.) d'échanger sur les difficultés pratiques rencontrées dans l'application des textes et de trouver des approches de solution harmonisée ;

" Procéder au renforcement des capacités des acteurs

de la passation des marchés au sein des Autorités Contractantes à travers des formations périodiques sur des thèmes préalablement identifiés par sondage ;

" Assister les Autorités Contractantes dans les difficultés liées à l'archivage des pièces justificatives en leur proposant une solution informatique conçue et adaptée à l'environnement nigérien des marchés publics et des délégations de service public ;

" Appuyer les Autorités Contractantes ayant fait l'objet d'audit des marchés publics dans l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations émises et suivre le déroulement dudit plan.

. A l'endroit de la DGCMPEF :

" Apprécier de manière technique et minutieuse les raisons de recours aux procédures dérogatoires ;

" Motiver les Avis de Non Objection données aux AC (préciser les raisons ayant permis de donner l'Avis de Non Objection).

VI. EXAMEN DES SITUATIONS PARTICULIERES : RECOURS - PLAINTES - ACTES DE CORRUPTION - PRATIQUES FRAUDULEUSES

Selon les TDR, l'auditeur doit analyser les contentieux éventuels en cours, formuler les recommandations pour leur règlement. A l'issue des contrôles, le cabinet n'a pas d'observation à formuler sur les recours ayant fait l'objet de revue.

Par ailleurs, au titre de la présente mission, le cabinet n'a pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires et n'a pas non plus décelé des actes de corruption ou de pratiques frauduleuses à importance significative qui méritent d'être relevés.

B. AUDIT DE MATERIALITE**I. OBJECTIFS DE LA MISSION****i. Objectif général**

La mission a pour objectif principal la vérification de



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

6. Relevé des non-conformités, irrégularités ou nullité sur les procédures de passation des marchés mises en œuvre par autorité contractante

En matière de la revue de conformité des procédures de passation des marchés, les diligences relatives aux points de contrôle ci-après :

Programme prévisionnel de passation de marchés (PPPM) ;

Dossier d'appel d'offres/ dossier de présélection/ demande de propositions ;

Lancement et déroulement de la procédure puis examen de la conformité du contrat ;

Revue de l'exécution financière des marchés.

0034/CAB/PM/ARMP du 21 janvier 2014 fixant les délais ;

" Recours aux procédures dérogatoires (marché négocié par entente directe) non conforme aux textes en vigueur ;

" le dossier de consultation mal élaboré (aucune précision sur les dates et heures de dépôt et d'ouverture des plis) ;

" Indisponibilité des lettres d'invitations à négocier dans le cadre des marchés passés par entente directe ;

" Défaut d'approbation du marché contrairement aux dispositions de l'article 99 du décret n° 2013-569/PRN/PM du 20 décembre 2013, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Face aux non-conformités et insuffisances relevées au niveau de chaque AC, des recommandations ont été formulées pour une amélioration des pratiques.

V. RECOMMANDATIONS GENERALES

. A l'endroit des Autorités Contractantes :

Les principales recommandations émises à l'endroit des AC se présentent comme suit :

" Elaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations des audits ;

" Revoir le dispositif d'archivage afin d'assurer la disponibilité de l'ensemble des pièces justificatives des marchés passés ;

" Respecter les dispositions des articles 87 et 95 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP relatives à la publication des procès-verbaux d'ouverture des plis et d'attribution provisoire (article 95 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) ;

" Informer les soumissionnaires non retenus du rejet de leur offre avec accusé de réception (article 96 du décret 2013-569 du 20 décembre 2013 portant CMPDSP) ;

Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

critères de sélection ci-dessous énoncés.

L'échantillon des marchés à auditer a été obtenu suivant la démarche ci-après :

Sélection systématique (100%) des marchés passés par entente directe (gré à gré) ;

Sélection systématique (100%) des marchés ayant fait l'objet de recours devant le CRD ;

Pour les marchés restants, nous avons réparti les marchés en trois (03) parties à savoir (supérieur ou égal à 5 milliards ; compris entre 1 milliard et 5 milliards ; inférieur à 1 milliard) ;

Ensuite, nous avons mis en œuvre les diligences ci-après :

o Répartition de la population des marchés par partie (hors gré à gré et hors marchés ayant fait l'objet de recours) en fonction des seuils de passation (Tranche 1 : marchés compris entre 10 et 50 millions, Tranche 2 : marchés compris entre 50 et 100 millions, Tranche 3 : marchés compris entre 100 et 300 millions, Tranche 4 : marchés compris entre 300 et 500 millions et Tranche 4 : marchés supérieurs à 500 millions) quel que soit le mode de passation ou le type de marchés ;

o Sélection aléatoire de 30% de la partie 1, 20% de la partie 2 et 15% de la partie 3.

Enfin, l'échantillon ainsi obtenu sera ensuite complété (choix aléatoire parmi les différentes tranches ci-dessus citées d'une part et les marchés en dessous des seuils de passation d'autre part) afin d'obtenir

conformément aux prescriptions des TDR (page 11 point a), au moins 35% de la valeur totale des marchés.

En ce qui concerne les marchés devant faire l'objet d'audit de matérialité de l'exécution physique, la sélection a été effectuée sur la base de l'échantillon précédemment obtenu. Ainsi, l'échantillon retenu en l'absence de critères prévus par les TDR est de 10% en valeur et en volume, après extraction des marchés à effet non traçable de l'échantillon des marchés retenus pour l'audit de conformité.

1. Echantillon pour l'audit de conformité

Au terme des travaux d'échantillonnage validés par l'ARMP (confère rapport d'échantillonnage), l'audit devrait porter sur un échantillon de cent-soixante (170) marchés passés par vingt-une (21) Autorités Contractantes pour une valeur globale de quarante-huit milliards trois cent vingt-six millions six cent vingt-deux mille huit cent soixante-deux (48.326.622.862) F CFA. la revue a finalement porté sur un échantillon de cent soixante-sept (167) marchés passés par vingt-un (21) Autorités Contractantes pour une valeur globale de quarante-six milliards neuf cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent trente-cinq mille six cent quarante-un (46.985.935.641) F CFA. Cet écart sur le volume s'explique par des marchés qui ont été doublement enregistrés et communiqués aux auditeurs pour être contrôlés.

1.1 Présentation par autorités contractantes

La répartition de l'échantillon traité par autorité contractante (en volume et en valeur) se présente comme suit :

**Tableau n°1-Bis : Répartition de l'échantillon par AC**

N°	Autorités Contractantes	Echantillon retenu et contrôlé	
		Volume	Valeur
1	Assemblée Nationale	4	148 314 841
2	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA)	2	2 948 500 000
3	Ministère de la Défense Nationale (DAF/MDN)	41	5 011 360 356
4	Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)	1	205 970 498
5	DGTP/Ministère de l'Equipement	4	6 614 175 712
6	Direction Régionale de l'Equipement/Agadez	6	471 080 589
7	DRFM/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	2	2 361 000 000
8	DRFM/Ministère de l'Enseignement Primaire	1	607 250 000
9	DRFM/Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique/D/ACR	27	13 614 889 518
10	DRFM/Ministère de la Santé Publique	6	1 649 929 350
11	Garde Nationale du Niger	1	123 736 200
12	Agence Nationale de Kandagi (HCAVN)	10	3 183 179 883
13	Hôpital National de Lamordé	1	611 870 160
14	Ministère de l'Energie	4	617 818 634
15	Ministère des Enseignements Secondaires	19	3 220 347 680
16	Office National d'Edition et de Presse	4	266 699 180
17	Office des Produits Vivriers du Niger	6	1 487 500 000
18	Office de Radio et Télévision du Niger	2	48 041 788
19	Projet d'Appui au Plan de Développement Sanitaire (PAPDS)	2	174 605 565
20	Projet de Développement des Compétences et de Croissance (PRODEC)/Ministère de la Formation Professionnelle et Technique	14	3 192 673 546
21	Société Nigérienne Des produits Pétroliers	10	426 992 141
Total général		167	46 985 935 641

**Synthese du Rapport de l'Exercice 2016**

5. Régularité des procédures dérogatoires
Seize (16) autorités contractantes sur les vingt-un (21) ont fait usage des procédures dérogatoires d'AOR et d'Entente directe. C'est pour cette raison que le cabinet s'est attardé sur non seulement les conditions de

recours à cette procédure, mais aussi et surtout sur l'autorisation préalable de la DGCMP/EF. Le tableau suivant résume les diligences mises en œuvre et les conclusions parvenues par le cabinet.

Tableau n°11 : Situation des AC ayant fait usage de procédures dérogatoires

N°ordre	Autorités contractantes	Nombre de procédures totales	Nombre de procédures dérogatoires	Nombre de procédures autorisées	Observations ou commentaires
1	CAIMA	2	1	1	RAS
2	DAF/MDN	19	17	17	RAS
3	DGPN	1	1	1	RAS
4	DGTP/ME	4	4	4	RAS
5	DRFM/ME/IA	2	2	2	RAS
6	DRFM/MISP/D	27	7	7	RAS
7	DRFM/MSP	6	6	6	RAS
8	GNN	1	1	1	RAS
9	HNL	1	1	1	RAS
10	Ministère de l'Energie	4	1	1	RAS
11	MES	2	2	2	RAS
12	ONEP	4	1	1	RAS
13	OPVN	1	1	1	RAS
14	PAPDS	2	2	2	RAS
15	PRODEC	10	4	4	RAS
16	SONIDEP	2	2	2	RAS
TOTAL		88	53	53	



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

4. Conformité et respect des délais de passation des marchés publics

L'appréciation des délais a abouti à la détermination du délai moyen de passation des marchés passés par l'ensemble des AC. Ainsi, les délais moyens de passation des marchés observé au titre de la gestion budgétaire 2016 est de 97 jours.

Tableau n°10 : Tableau de détermination de délai moyen de passation des marchés par AC

N°	Autorités Contractantes	Volume de marchés	Délai moyen de passation (jours)	Note
1	Assemblée Nationale	4	Carence	
2	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA)	2	31	
3	Ministère de la Défense Nationale (DAF/MDN)	41	75	
4	Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)	1	Impossibilité	Information indisponible
5	DGTP/Ministère de l'Equipement	4	65	
6	Direction Régionale de l'Equipement/Agadez	6	Impossibilité	Information indisponible
7	DRFM/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	2	Impossibilité	Information indisponible
8	DRFM/Ministère de l'Enseignement Primaire	1	102	
9	DRFM/Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique/D/ACR	27	52	
10	DRFM/Ministère de la Santé Publique	6	151	
11	Garde Nationale du Niger	1	Impossibilité	Information indisponible
12	Agence Nationale de Kandagi (HCAVN)	10	207	
13	Hôpital National de Lamordé	1	Impossibilité	Information indisponible
14	Ministère de l'Energie	4	84	
15	Ministère des Enseignements Secondaires	19	82	
16	Office National d'Edition et de Presse	4	95	
17	Office des Produits Vivriers du Niger	6	18	
18	Office de Radio et Télévision du Niger	2	78	
19	Projet d'Appui au Plan de Développement Sanitaire (PAPDS)	2	206	
20	Projet de Développement des Compétences et de Croissance (PRODEC)/Ministère de la Formation Professionnelle et Technique	14	116	
21	Société Nigérienne Des produits Pétroliers	10	Impossibilité	Information indisponible
délai moyen global			1 362	
Nombre d'AC concernée			14	
délai moyen			97	



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Commentaire :

L'échantillon définitif est réparti entre-vingt-un (21) Autorités Contractantes. En valeur, la DRFM/MISP/D a initié plus de marchés au titre de la période sous revue (29,07%). Par contre, en volume la DAF/MDN a passé

plus de marchés (25,15%).

1.2 Présentation suivant le type de marchés

La répartition de l'échantillon retenu pour l'audit de conformité par type de marché (en volume et en valeur) se présente comme suit :

Tableau n°07. : Répartition de l'échantillon par type de marchés

Type de marché	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
Fournitures	30 302 036 209	64,49%	116	69,46%
PI	2 663 211 137	5,67%	11	6,59%
Services	196 074 565	0,42%	4	2,40%
Travaux	13 824 613 730	29,42%	36	21,56%
Total général	46 985 935 641	100,00%	167	100,00%

Commentaire :

L'échantillon d'audit de conformité est composé majoritairement de marchés de fournitures en valeur (64,49 %) comme en volume (69,46%). Le type de marchés le moins représenté est celui des services.

1.3 Présentation suivant le mode de passation des marchés

La répartition de l'échantillon traité par mode de passation (en volume et en valeur) se présente comme suit



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Tableau n°08 : Répartition de l'échantillon par mode de passation de marchés

Mode de passation	Echantillon retenu			
	Valeur	%	Volume	%
Appel d'Offres ouvert (International, national, local)	10 976 740 955	23,36%	41	24,55%
Appel d'Offres Restreint	215 891 515	0,46%	2	1,20%
Consultation des Fournisseurs	2 615 331 420	5,57%	10	5,99%
Contrat (achat sur simple facture)	1 237 731 233	2,63%	32	19,16%
Marché négocié par Entente Directe	31 940 240 518	67,98%	82	49,10%
Total général	46 985 935 641	100,00%	167	100,00%

Commentaire :

Le mode de passation le plus retenu dans l'échantillon est l'Entente directe (67,98% en valeur et 49,10% en volume).

III. APPRECIATION DU DISPOSITIF LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE SUR LES MARCHES PUBLICS AU NIGER

1. Cadre législatif et réglementaire en vigueur

Après analyse des textes régissant les marchés publics en République du Niger, il a été noté la prise de nouveaux textes qui encadrent les procédures de passation des marchés. Il s'agit :

- Décret N°2016 - 641 /PRN/PM du 1er décembre 2016 portant Code des Marchés Publics et Des délégations de services publics abrogeant le Décret n° 2013-569/PRN/PM du 20 décembre 2013, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

- Décret N°2016 - 642 /PRN/PM du 1er décembre 2016 fixant les Minima et Maxima de Dossiers d'Appel d'Offres et le Taux de la Redevance de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public abrogeant le Décret n° 2007-004/PRN/PM du 17 janvier 2007 portant actualisation des prix minima et maxima des dossiers d'appel d'offres et du taux des frais forfaitaires d'adjudication des marchés publics.

Ces améliorations ont porté essentiellement sur :

- la détermination des missions et de l'organisation de la Direction générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers ainsi que les Attributions des Contrôleurs des Marchés Publics et des Engagements Financiers ;

- l'introduction de la notion de sollicitation de prix regroupant la Demande de renseignement de prix et la demande de cotation pour les marchés en dessous du seuil de passation;

- l'utilisation de nouvelles procédures pour la passation des marchés en dessous du seuil de passation;

- la mise en place de commission d'ouverture et d'évaluation pour les marchés en dessous du seuil de passation et d'un jury pour les appels d'offres avec concours;

- l'existence d'une réglementation encadrant les prix d'achat des dossiers d'appel d'offres

- la détermination des fautes et sanctions applicables ;

- le renseignement sur les différents délais de passation des marchés publics et des délégations de service public;

- la précision sur les personnes habilitées pour la signature et l'approbation des marchés publics et des délégations de service public.

2. Dispositif institutionnel

Au niveau national :



Synthese du Rapport de l'Exercice 2016

Sur le plan national, le dispositif institutionnel est animé par plusieurs acteurs dont les principaux sont :

- l'Autorité contractante (AC),
- l'entité administrative de contrôle des marchés représentée par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMPEF) ;
- et l'entité administrative de régulation des marchés publics et de recours non juridictionnel représentée par l'Agence de Régulation des Marchés publics (ARMP).

Au sein de l'Autorité Contractante :

Au sein de l'Autorité Contractante, le dispositif institutionnel est composé de :

- La Personne Responsable des marchés (PRM) ;
- La Direction des Marchés Publics (DMP) ;
- Les commissions ad hoc d'ouverture, d'analyse des offres ou de négociation ;
- Les autorités approbatrices.

Par ailleurs, il faut noter que l'organisation, le fonctionnement et les attributions de ces différents acteurs sont encadrés par divers textes réglementaires.

Le cabinet n'a pas relevé d'observations majeures dans l'appréciation de l'organisation, du fonctionnement et des attributions des acteurs animant le dispositif institutionnel en République du Niger.

3. Collecte et exhaustivité de la documentation d'audit

La mise en œuvre de l'audit requiert la collecte d'une documentation probante et suffisante dont la liste élaborée suivant le type de marchés et le mode de passation, a été partagée à l'entame de la mission.

Le niveau de collecte de la documentation auprès des vingt-un (21) AC, dans leur ensemble est suffisant (90%) à l'expression d'une opinion sur la conformité des procédures de passation, d'exécution et de règlements des marchés publics. Ce tableau ci-après renseigne sur le niveau global de collecte de pièces justificatives et par conséquent de la bonne ou non tenue de l'archivage.

Tableau n°09 : Tableau synthèse des taux d'exhaustivité par AC

1	Assemblée Nationale	Carence
2	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA)	97%
3	Ministère de la Défense Nationale (DAF/MDN)	93%
4	Direction Générale de la Police Nationale (DGPN)	100%
5	DGTP/Ministère de l'Equipement	87%
6	Direction Régionale de l'Equipement/Agadez	50%
7	DRFM/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	93%
8	DRFM/Ministère de l'Enseignement Primaire	96%
9	DRFM/Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique/D/ACR	86%
10	DRFM/Ministère de la Santé Publique	87%
11	Garde Nationale du Niger	100%
12	Agence Nationale de Kandagi (HCAVN)	93%
13	Hôpital National de Lamordé	96%
14	Ministère de l'Energie	93%
15	Ministère des Enseignements Secondaires	96%
16	Office National d'Edition et de Presse	93%
17	Office des Produits Vivriers du Niger	93%
18	Office de Radio et Télévision du Niger	100%
19	Projet d'Appui au Plan de Développement Sanitaire (PAPDS)	80%
20	Projet de Développement des Compétences et de Croissance (PRODEC)/Ministère de la Formation Professionnelle et Technique	83%
21	Société Nigérienne Des produits Pétroliers	93%
Taux global		1809%
Nombre d'AC		20
Taux moyen		90%